



## **NUMÉRO 1802-1164**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, tenue le 6 février 2018 à 19h03, au 370-A, rang des Érables à Saint-Joseph-des-Érables.

Sont présents les conseillers suivants :

Mme Mélanie Roy,      Mme Mélanie Jacques M. Luc Perreault,  
M. Éric Lessard      M. Christian Roy      Mme Roxane Nadeau.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Jeannot Roy.  
Était aussi présente Madame Sophie Fortier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

### **1. Ouverture de la séance**

Monsieur le maire Jeannot Roy ouvre la séance par un mot de réflexion.

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

1802-1164-2

À cette cause, il est proposé par monsieur Luc Perreault et résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en laissant le point varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **3. Suivi des procès-verbaux**

Aucun point n'est discuté.

### **4. Adoption des procès-verbaux de la séance du 9 janvier 2018**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 9 janvier 2018;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

1802-1164-4

Il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu, que le procès-verbal de la séance du 9 janvier 2018, soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **5. Lecture et approbation des comptes**

1802-1164-5

Il est proposé par madame Mélanie Jacques et résolu, que le Conseil approuve les dépenses du mois de janvier, pour un montant totalisant 80 496,45 \$. La secrétaire-trésorière est autorisée à émettre les chèques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

### **6. Rapport sur le déneigement**

À la demande du Conseil, le chauffeur du camion, fait rapport sur la situation.

**7. Adoption du règlement 228-18 – Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux**

Attendu que, conformément à l'article 13 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1), toute municipalité doit, avant le 1er mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification ;

Attendu que les formalités prévues à la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été respectées;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 9 janvier 2018;

Attendu l'article 148 du code municipal par lequel toute documentation utile à la prise de décision est disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

1802-1164-7

En conséquence, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu que le règlement no 228-18 *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* soit adopté tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**8. Demande au MTQ, route 276**

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) est propriétaire de la Route 276 à Saint-Joseph-des-Érables ;

CONSIDÉRANT la résolution 1303-1090-12 adoptée par la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables le 4 mars 2013 par laquelle la Municipalité rappelle au ministère des Transports qu'il sera tenu responsable de tous dommages causés au rang des Érables Nord en cas d'obstructions et/ou d'embâcles causés par la construction du nouveau pont P-00794 sur la rivière des Fermes;

CONSIDÉRANT QUE lors de crues soudaines, le niveau de la rivière des Fermes, situé près du 318, rang des Érables, déborde sur la chaussée empêchant toute circulation routière;

CONSIDÉRANT QUE lors d'accumulation de frasils, le débit de la rivière, sous le pont enjambant la rivière des Fermes est ralenti occasionnant un débordement sur la chaussée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables est desservie par le service incendie de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce;

CONSIDÉRANT QUE lors de situations d'urgence, les déplacements des services d'urgences sont entravés;

CONSIDÉRANT QUE suites à ces crues et débordements sur la chaussée, des frais récurrents sont encourus par le MTMDET pour la surveillance et la remise en circulation de la route;

1802-1164-8

À CES CAUSES, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu de demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de faire l'installation d'une conduite de sécurité sous la Route 276 combinée par le rehaussement de la section basse

de ce tronçon de route permettant ainsi de moins affecter la circulation lors de crues des eaux et réduire les inconvénients des glaces en hiver.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **9. Projet télécommunication**

Les membres du conseil ont pris connaissance des documents reçus de la part de la MRC Robert-Cliche dans le projet des télécommunications sur notre territoire. Le maire, monsieur Jeannot Roy, informe les conseillers des derniers développements.

#### **10. Projet réseaux**

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables désire procéder à une saine gestion de ses actifs ;

CONSIDÉRANT qu'actuellement il n'existe aucun inventaire des équipements d'infrastructures pour une gestion sécuritaire, efficace et rigoureuse ;

CONSIDÉRANT l'objectif de doter la municipalités d'un inventaire exhaustif, précis, exact et actuel des infrastructures et surtout de mettre en place des processus, des méthodes, des outils et des logiciels permettant leur recherche sur le terrain, leur consultation, leur diffusion, leur analyse et surtout leur mise à jour rigoureuse, la MRC désire faire l'acquisition d'un GPS de haute précision, de bénéficier de la formation, soutien technique et transfert de connaissance en matière de relevé terrain et de traitement de ces données ;

CONSIDÉRANT la possibilité d'un regroupement pour l'implantation d'un projet technologique orienté web pour la gestion efficace des équipements ;

CONSIDÉRANT que les frais du « Projet Réseaux » seront assumés à 100% par la MRC Robert-Cliche à même un fond technologique accumulé par les municipalités participantes ;

CONSIDÉRANT que la municipalité bénéficiera d'une technologie orienté web, accessible à ses employés et élus en tout temps, de la saisie numérique de ses infrastructures par un GPS de haute précision, et de la formation de son personnel cible dont l'objectif sera de favoriser l'autonomie municipale, à partir de l'équipement mise en commun ;

1802-1164-10

À CES CAUSES, il est proposé par monsieur Christian Roy, et résolu d'appuyer le « Projet réseaux » de la MRC Robert-Cliche et de désigner la MRC Robert-Cliche responsable du « Projet Réseaux ». Il est de plus résolu que la MRC Robert-Cliche effectue une demande au Programme pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

#### **11. Débroussaillage des chemins forestiers**

1802-1164-11

Il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables demande à l'entreprise Débroussaillage Adam Vachon d'exécuter les travaux de débroussaillage, sur une période de trois jours, dans les chemins forestiers, à la fin juillet ou au début d'août.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## **12. Demande d'exemption pour la taxe fosse septique**

1802-1164-12

Il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables, retire le montant de 69,50 \$, soit la taxe de gestion de fosses septique, pour le chalet situé au 115, rang des Érables, sous la recommandation de monsieur François Roberge de la MRC Robert-Cliche.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## **13. Projection des travaux de voirie 2018**

1802-1164-13

Il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu, que les montants suivants soient alloués pour ces travaux :

- Débroussaillage chemins forestiers	3 000 \$
- Glissière de sécurité, près du 102 rang des Érables	12 000 \$
- Ponceau à changer, 500 pieds au-dessus du 597, rang St-Bruno	7 000 \$
- 3 affaissements dans le rang des Érables	10 000 \$
• Près du 212, Rang des Érables (Étienne Roy)	
• Près du 206, Rang des Érables (Gaston Jacques)	
• Près du 202, Rang des Érables (Sylvain Lambert)	
- Traitement de fissures dans le rang St-Bruno et Dans le rang des Érables	10 500 \$
- Asphalte dans le rang St-Bruno 1 km (TECQ)	138 655 \$
- Fossé à creuser près du 475, rang St-Bruno	5 000 \$
<b>Pour un total de</b>	<b>186 155 \$</b>

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## **14. Correspondance**

### **a) Moulin des Fermes**

Monsieur Réal Audet remet un rapport concernant les développements effectués sur le site du Moulin des Fermes. Il mentionne également les projets à venir.

ATTENDU QUE L'association de protection et de mise en valeur du site du Moulin des Fermes a réalisé la phase I des travaux, pour l'aménagement du centre plein-air Moulin des Fermes ;

ATTENDU QUE L'association de protection et de mise en valeur du site du Moulin des Fermes a déposé une demande d'aide pour leur projet dans le cadre du Fonds de soutien aux projets structurants et a obtenu une aide financière d'un montant de 22 352 \$ réparti sur 2 ans ;

ATTENDU QUE L'association de protection et de mise en valeur du site du Moulin des Fermes a demandé à la municipalité une avance de fonds de 11 176 \$ afin de couvrir le montant à recevoir du deuxième versement qui sera versé à la fin des travaux, à la réception du rapport final.

ATTENDU QU'à la réception du paiement final, L'association de protection et de mise en valeur du site du Moulin des Fermes s'engage à rembourser l'avance à la municipalité ;

1802-1164-14a

Il est proposé par madame Mélanie Jacques et résolu, que le conseil verse une avance de fonds d'un montant de 11 176 \$ à l'Association de protection et de mise en valeur du site du Moulin des Fermes qui

permettra de couvrir le montant à recevoir du deuxième versement du Fonds de soutien aux projets structurants. Il est de plus résolu que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**b) Club Parentaïde**

1802-1164-14b Il est proposé par madame Roxane Nadeau et résolu, que le Conseil autorise monsieur Jeannot Roy et madame Mélanie Roy à assister à la soirée Vins et Fromages au bénéfice du Club Parentaïde Beauce-Centre qui aura lieu le 23 mars 2018 au coût de 75 \$ chacun.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**c) Renouvellement cotisation à l'ADMQ**

1802-1164-14c Il est proposé par madame Mélanie Jacques et résolu, que le Conseil municipal renouvelle la cotisation à l'ADMQ pour l'année de 2018, au montant de 450 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**d) Congrès annuel de l'ADMQ**

1802-1164-14d Il est proposé par monsieur Éric Lessard et résolu, d'autoriser la directrice générale, Sophie Fortier, à assister au congrès de l'*association des directeurs municipaux du Québec* qui aura lieu à Québec les 13-14-15 juin 2018 au coût de 524 \$ plus taxes. Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas seront remboursés à madame Sophie Fortier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**e) Ferme Loulou S.E.N.C.**

1802-1164-14e Il est proposé par monsieur Luc Perreault et résolu, que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables refasse sa part de clôture dans le rang St-Bruno sur le lot 4 375 423.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**f) Chorale Chante la joie**

1802-1164-14f Il est proposé par madame Mélanie Jacques et résolu, que le Conseil municipal accorde une aide financière de 50 \$ à la chorale *Chante la joie* pour la présentation de son concert les 27 et 28 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**g) Fabrique Sainte-Famille de Beauce (secteur St-Joseph)**

1802-1164-14g Il est proposé par monsieur Éric Lessard et résolu, que la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables accorde un montant de 100 \$ à la Paroisse Sainte-Famille de Beauce (secteur St-Joseph) pour une activité de fatbike qui aura lieu le 10 mars 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**h) Demande de David Lessard**

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de monsieur David Lessard au sujet d'une réduction de limite de vitesse dans l'intersection de la Route 276 et du rang des Érables nord. De plus, des vérifications seront faites pour savoir s'il est possible d'installer des pancartes de traverses d'animaux.

**i) Demande de David Lessard**

La demande sera transférée à la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce.

**15. Varia**

**a) Bibliothèque**

La conseillère Roxane Nadeau informe les membres du conseil qu'elle reçoit des demandes pour assister aux rencontres de la bibliothèque. Celle-ci n'étant plus disponible pour ces rencontres, la directrice-générale communiquera avec la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, afin de recevoir un compte-rendu de ces rencontres.

**b) Rivière des Fermes**

Monsieur Jeannot Roy informe les membres du conseil sur les travaux effectués sur la Route 276 dans le secteur de la rivière des Fermes suite à l'embâcle.

**c) Affaissement situé au 110, rang des Érables**

Monsieur Jeannot Roy fait un résumé du rapport reçu de la part de monsieur André Mercier, ingénieur, au sujet de l'affaissement situé au 110, rang des Érables.

*Il est 21h48, le conseiller Éric Lessard quitte la séance.*

**d) Pacte rural**

La directrice-générale informe les membres du conseil sur les montants disponibles pour les enveloppes 2017-2018 et 2018-2019 totalisant 44 111 \$.

**16. Questions et commentaires**

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

**17. Levée de l'assemblée**

1802-1164-17

À 22h08, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

*Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Jeannot Roy, maire

---

Sophie Fortier, secrétaire-trésorière